



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AIKIDO
AIKIBUDO & ASSOCIÉES

REFERENTIEL DE COMPETENCES du CQP MAM

UC 1 : Concevoir un projet d'enseignement	
1.1 Prend en compte les caractéristiques biologiques des pratiquants :	
	- Identifie les systèmes osseux sollicités lors de la pratique de la mention ;
	- Comprend les mécanismes de la contraction musculaire ;
	- Identifie les principales chaînes musculaires concernées par la pratique de la mention ;
	- Comprend les principes biomécaniques des techniques fondamentales de la mention et les principes de l'interaction motrice
	- Explicite les filières énergétiques sollicitées lors de la pratique de la mention
	- Mobilise les connaissances scientifiques nécessaires pour utiliser la mention concernée à des fins de développement et de maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être
1.2 Construit une progression technique :	
	- Propose et met en place la progression technique fédérale du débutant à la ceinture noire 1 ^{er} dan de la mention concernée ou d'un grade équivalent ;
	- Explique et transmet l'histoire, la culture, les principes fondamentaux et la valeur éducative de la mention.
1.3 Construit un environnement pédagogique propice à l'apprentissage :	
	- Comprend les étapes de l'apprentissage moteur ;
	- Mobilise les différentes méthodes pédagogiques pour un enseignement collectif adapté.
1.4 Conçoit une action d'enseignement dans la mention concernée :	
	- Identifie les éléments nécessaires à la construction d'une action d'enseignement ;
	- Identifie son contexte spécifique
	- Définit les caractéristiques et les attentes du public concerné ;
	- Propose et met en place une progression cohérente dans son action d'enseignement ;
	- Définit des objectifs de séance en lien avec un thème donné ;
	- Construit des techniques adaptées aux objectifs de la séance ;
	- Construit un plan de séance cohérent ;
	- Élabore un cycle logique de séances ;
	- Construit un programme annuel de séances ;
	- Adapte l'action d'enseignement au public concerné ;
	- Définit un programme de passage de grade en club ;
	- Construit les modalités d'évaluation de son action d'enseignement.

20/07/2017

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'enseignement dans sa mention	
2.1 Encadre un groupe de pratiquants de la mention concerné dans le cadre d'une action d'enseignement :	
	- Donne des consignes en étant vu, entendu et compris de tous ;
	- Adapte la réalisation des techniques au niveau de pratique de son public ;
	- Évalue techniquement le niveau de réalisation de l'exercice par l'élève ;
	- Corrige la mise en œuvre de l'exercice à partir du niveau, du contexte de pratique et des comportements des pratiquants ;
	- Illustre l'explication des différentes phases techniques de l'exécution d'un mouvement de sa mention en démontrant et en commentant ;
	- Transmet la terminologie de sa mention ;
	- Explicite les normes réglementaires et techniques propres à la mention ;
	- Anime un cours avec différents matériels pédagogiques ;
	- Transmet l'éthique et les valeurs spécifiques de sa mention ;
	- Transmet des contenus techniques en toute sécurité pour le pratiquant ;
	- Adapte son comportement aux caractéristiques psychologiques du public concerné ;
	- Utilise les différentes attitudes pédagogiques de l'enseignant ;
	- Évalue son action d'enseignement ;
	- Mène une action éducative spécifique à sa mention.
2.2 Prépare un pratiquant ou un groupe de pratiquants à un examen de grades dans les mentions :	
	- Décrit le règlement particulier des épreuves préparées ;
	- Décrit les modalités d'inscription aux épreuves ;
	- Décrit les différentes périodes de travail ;
	- Définit les besoins des pratiquants de sa mention par rapport aux épreuves préparées ;
	- Donne des consignes adaptées au(x) pratiquant(s) pendant la période de préparation ;
	- Réalise un bilan des prestations des candidats après l'examen.
2.3 Démontre une maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission des techniques de sa mention :	
	- Réalise les différentes techniques correspondant au niveau d'exigence du 2 ^e dan ou grade équivalent validé par la CSGDE ;
	- Analyse les techniques présentées et les fondamentaux de la mention. ;
	- Utilise les différents procédés traditionnels d'entraînement ;
	- Précise les critères pour une réalisation efficace des techniques de sa mention.
UC3 : Participer au fonctionnement de la structure	
3.1 Comprend le fonctionnement associatif de la structure employeuse :	
	- Participe à la création et au fonctionnement d'une association loi 1901 ;
	- Comprend la responsabilité civile et pénale des dirigeants et enseignants d'une association ;
	- Connaît la réglementation relative aux garanties d'hygiène et de sécurité des salles d'enseignement de la mention ;
	- Connaît les conditions sociales et fiscales en matière d'embauche d'un enseignant titulaire d'un CQP MAM dans une association ;
	- Applique et fait respecter par les pratiquants les règles d'hygiène et de sécurité de la pratique de la mention considérée.
3.2 Comprend les relations entre la structure employeuse et ses différents partenaires :	
	- Identifie les principaux partenaires de la structure employeuse (fédération et organes déconcentrés), ministère chargé des sports et organes déconcentrés, collectivités territoriales, mouvement olympique, etc.) ;
	- Comprend le fonctionnement et les missions des différents partenaires de l'association ;
	- Identifie les relations entre l'association et ses partenaires.
3.3 Participe aux actions de promotion et de développement d'une association :	
	- Connaît et utilise les différents outils de communication, de promotion, de formation et d'animation d'une association.